



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2015
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Onzième session

New York, 4-15 mai 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Forêts : progrès, défis et avenir de l'arrangement international sur les forêts

Rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts

Résumé

Conformément au paragraphe 8 de la résolution 10/2 du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts a tenu deux réunions pour proposer des recommandations sur l'avenir de l'arrangement au Forum à sa onzième session. La première réunion s'est tenue à Nairobi, du 24 au 28 février 2014, et la deuxième à New York, du 12 au 16 janvier 2015. Le présent document sera soumis au Forum à sa onzième session, qui se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015.

* E/CN.18/2015/1.



I Cadre général

1. Au paragraphe 8 de sa résolution 10/2, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé de créer un Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts. Comme il est indiqué au paragraphe 10 de l'annexe à cette résolution ce groupe d'experts fournira des conseils et avis à l'appui du mandat du Forum, à la onzième session de celui-ci, sur : a) l'arrangement international sur les forêts, l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) l'examen des résultats et de l'efficacité de cet arrangement; c) une évaluation de la mise en œuvre de l'instrument concerné et de la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; et d) toute une gamme d'options pour l'avenir de l'arrangement, que le Forum examinera à sa onzième session.

II. Questions d'organisation et questions diverses

A. Lieu et durée de la réunion

2. La deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts s'est tenue à New York du 12 au 16 janvier 2015.

B. Ouverture de la séance

3. La réunion a été ouverte par les Coprésidents, à savoir Charles Barber (États-Unis d'Amérique) et Raymond Landveld (Suriname). En souhaitant la bienvenue aux experts, les Coprésidents ont souligné la nécessité que le Groupe d'experts identifie des actions réalisables, efficaces et politiquement viables et des options pour l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015, et présente des points de vue sur les éléments qui devraient figurer dans la résolution sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts à adopter à la onzième session.

4. Au nom de Noel Nelson Messone, Président du Forum à sa onzième session, Marianne Odette Bibalou (Gabon) rappelle combien il importe de parvenir à une solide conclusion qui aide à garantir la pleine reconnaissance du rôle des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les discussions futures sur les changements climatiques.

5. Dans son allocution d'ouverture, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales a noté que ce forum, le seul forum universel de politique intergouvernementale sur les forêts, est le mieux à même de suivre les progrès de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en ce qui concerne les forêts et d'assurer la réalisation des buts et objectifs de développement durable concernant les forêts.

6. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur du secrétariat du Forum déclare que l'efficacité de ce forum augmenterait sensiblement s'il avait les moyens d'aider les États Membres et les parties prenantes à accéder aux ressources financières

nécessaires pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêt.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

7. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de sa deuxième réunion (E/CN.18/AEG/2015/1) et le programme de travail. Il a été noté qu'il n'y aurait pas de document final négocié, que les Coprésidents prépareraient un compte rendu des débats (voir annexe) et que les documents de la session seraient également disponibles sur le site web du Forum.

D. Travaux du Groupe d'experts

8. Dans l'exécution de ses travaux, le Groupe d'experts a été guidé par la résolution 10/2 qui le chargeait d'examiner les résultats et l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts dans le contexte des résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social et de la réalisation du programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015. Le Groupe d'experts était censé examiner tous les éléments, y compris le document final de sa première réunion, les conclusions de l'évaluation indépendante de l'arrangement et la deuxième série d'opinions et de propositions des parties prenantes sur cet arrangement. Il devait également tenir compte du lien entre l'arrangement, les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. À partir de cet examen, le Groupe d'experts devait proposer un ensemble de recommandations à l'examen du Forum, à sa onzième session, afin d'offrir une orientation stratégique sur le rôle et les dispositions institutionnelles de l'arrangement pour l'après-2015.

9. Les Coprésidents ont invité les cofacilitateurs de l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts, Hans Hoogeveen (Pays-Bas) et Sarrangementul Abdullah (Malaisie), à présenter le rapport de l'évaluation. Cette présentation a été suivie d'un débat au cours duquel les consultants qui avaient préparé ce rapport, à savoir Juergen Blaser (Suisse), Mafa Chipeta (Malawi), Jorge Illueca (Panama), Maxim Lobovikov (Fédération de Russie) et Ricardo Umali (Philippines), ont répondu aux questions des experts.

10. Wu Zhimin (Chine) et Peter Besseau (Canada) ont résumé le document final d'une initiative intitulée « Atelier sur l'arrangement international sur les forêts au-delà de 2015 » tenu à Beijing du 29 au 31 octobre 2014.

11. Le Directeur du secrétariat du Forum, a fait le point du processus du programme de développement pour l'après-2015.

12. Le 14 janvier, une représentante de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales et une représentante du secrétariat d'ONU-Eau ont résumé le rôle et les modalités de fonctionnement d'ONU-Eau et répondu aux questions des experts.

13. Le 14 janvier également, le Directeur général adjoint et Directeur du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui est également Président du Partenariat de collaboration sur les

forêts, a présenté un exposé sur les opinions des membres du Partenariat sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts.

E. Questions diverses

14. Le 16 janvier, le secrétariat du Forum a lancé un nouveau site Web interactif de facilitation, qui est une plateforme en ligne d'accès et de diffusion d'informations sur toutes les sources de financement des forêts, précisant que les experts avaient souligné l'importance de ce processus de facilitation et le succès de son projet sur les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière en ce qui concerne l'établissement d'une stratégie commune de financement des forêts et le renforcement de la coopération régionale et Sud-Sud.

15. Les experts ont mentionné un certain nombre de réunions à venir qui apporteront de nouveaux éléments au Forum à sa onzième session, notamment une initiative lancée par certains pays sur le thème de la gouvernance des paysages forestiers et des leçons tirées de 10 ans d'expérience et perspectives pour l'après-2015, qui doit se tenir à Interlaken (Suisse) du 3 au 6 février 2015, et une initiative lancée par de grands groupes sur le thème de la conception de véhicules pour assurer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts qui doit se tenir à Katmandou du 2 au 6 mars 2015.

16. Une experte de Suisse a annoncé qu'elle facilitait les travaux d'un groupe officieux qui examine les buts et objectifs de développement durable proposés et leur rapport avec les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Elle a invité d'autres experts à la contacter s'ils désirent participer à ces travaux.

F. Présence et participation

17. Cent trente-cinq experts, venus de 79 pays et désignés par leurs gouvernements, et 27 autres experts désignés par des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations internationales et régionales, des mouvements régionaux et des grands groupes, et par des experts indépendants, ont participé à la réunion. La liste complète des participants figurera dans un document distinct et sera affichée sur le site web du Forum.

III. Document final et clôture de la deuxième réunion du Groupe d'experts

18. Le Groupe d'experts a pris note du document final de sa deuxième réunion, y compris du compte rendu des débats présenté par les Coprésidents, qui figure en annexe au présent rapport. Ce rapport, qui a été adopté par le groupe d'experts à sa séance plénière de clôture, le 16 janvier 2015, et sera transmis au Forum à sa onzième session.

Annexe

Compte rendu présenté par les Coprésidents et recommandations

I. Introduction

1. Bien qu'il se soit produit une convergence de vues entre les experts sur un certain nombre de sujets, comme il est indiqué ci-dessous, certaines questions nécessitaient un débat plus approfondi afin de déterminer les moyens de réduire les divergences d'opinions. Certains experts ont noté que l'arrangement international sur les forêts présentait certaines imperfections, telles que l'insuffisance de mise en œuvre et l'insuffisance de liens et de cohérence avec les autres forums de politiques mondiales liées aux forêts, auxquelles il fallait remédier.

II. Séance d'ouverture

2. Les principaux messages contenus dans les déclarations d'ouverture étaient les suivants :

a) Il existait une base sans précédent et positive sur laquelle fonder un solide arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 à la onzième session du Forum;

b) Les activités intersessions ont montré que les pays avaient davantage en commun sur la voie à suivre pour l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 qu'à aucun autre moment auparavant;

c) Le rythme des événements au niveau international était tel qu'il était plus favorable que jamais à l'intégration des forêts à d'autres grands processus;

d) De solides documents finals sur l'avenir de l'arrangement émanant de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée et de la onzième session du Forum sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts permettraient d'accorder une place plus importante aux forêts tant dans le programme de développement pour l'après-2015 que dans le nouveau programme relatif au changement climatique;

e) Il ne faut pas perdre de vue que la résolution qui sera adoptée lors de la onzième session du Forum devrait servir de cadre à des accords sur la conception, le fonctionnement et l'orientation future de toutes les composantes de l'arrangement;

f) Des consultations supplémentaires pour convenir des détails pourraient avoir lieu lors de la période intersessions, après le sommet devant se tenir en septembre 2015 et la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Paris en décembre 2015, afin d'assurer la pleine conformité avec le programme de développement pour l'après-2015 et le nouvel accord sur les changements climatiques;

g) Il importe d'intégrer les forêts aux objectifs de développement durable, en particulier pour définir un rôle pour le secteur forestier et les communautés intéressées dans la mise en œuvre du développement durable à travers le monde;

h) Le Forum, en tant que seule instance intergouvernementale universelle de politique sur les forêts, est dans une position unique pour suivre le déroulement du programme de développement pour l'après-2015 en ce qui concerne les forêts et pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable concernant les forêts et les buts fixés par ledit programme de développement pour l'après-2015;

i) Quelle que soit la forme du futur arrangement international sur les forêts, il faudra renforcer son rôle dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et pour faciliter l'accès aux fonds actuels liés aux forêts, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat.

III. Évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts

3. Après la présentation du rapport sur l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts, voici les points qui ont été soulevés lors de la discussion¹ :

a) Comme l'équipe chargée de l'évaluation indépendante avait pour tâche de « sortir des sentiers battus », les options qu'elle a présentées reflètent des approches créatives pour répondre aux besoins et combler les lacunes. Selon les options – ou les éléments de ces options – qui présentent une signification particulière pour les pays, certaines questions opérationnelles pourraient donner lieu à un examen plus approfondi;

b) L'idée de départ de l'équipe était que la gouvernance des institutions forestières souffrent de fragmentation à l'échelle mondiale, ce qui se traduit au niveau national par le fait que différents ministères et institutions sont responsables de différents aspects des forêts;

c) Au départ, l'équipe a examiné 10 options pour l'arrangement après 2015, dont quatre² ont été retenues parce qu'elles sont toutes liées au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et sont les plus réalisables et les plus proches de l'arrangement actuel (les autres options exigent l'aval d'une autre organisation sur un mandat pour leur application, ce qui peut ne pas être réaliste);

¹ Accessible sur <http://www.un.org/esa/forests/pdf/iaf/IAF-Assesment%20Report-Final-12%20Sep-2014.pdf>.

² L'option 1 porterait sur un arrangement international renforcé sur les forêts, passant par l'actualisation de l'instrument juridiquement contraignant sur tous les types de forêts, l'établissement d'une assemblée forestière des Nations Unies pour remplacer le Forum, des forums régionaux, la création d'une entité connue sous le nom d'ONU-Forêts, en tant qu'interface entre science et politique, la nomination d'un envoyé spécial sur les forêts, la création de fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (comprenant le fonds d'affectation spéciale stratégique) et le renforcement du secrétariat; l'option 2 consisterait en l'incorporation de nombreux éléments de l'option 1 et l'approfondissement du concept d'ONU-Forêts en tant que nouveau mécanisme ou institution; l'option 3 s'inspire de l'option 1 en offrant à divers États Membres la possibilité de prendre des engagements juridiquement contraignants à l'égard d'une gestion durable des forêts en offrant une voie politique parallèle; et l'option 4 serait une variante de l'option 3 comprenant des accords juridiquement contraignants à l'échelon régional.

d) La notion de gestion (« stewardship ») signifie que l'ensemble des organisations liées aux forêts et des parties prenantes travaillent ensemble sous l'autorité de l'arrangement;

e) L'option la plus difficile à appliquer est l'option 2, qui propose l'établissement d'un nouvel organisme intergouvernemental inspiré notamment d'ONU-Eau, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les organisations et institutions existantes conserveraient leurs mandats à l'égard des forêts;

f) L'option 1 est celle qui présente le moins d'obstacles à sa mise en œuvre. Il y a des précédents pour les approches suggérées par les options 3 et 4;

g) Les doubles voies prévues par l'option 3 seraient censées avoir les mêmes objectifs et une stratégie d'ensemble ou un plan stratégique commun;

h) L'équipe de consultants a précisé que le rôle de l'envoyé spécial proposé dans son rapport serait de renforcer l'engagement politique, d'accroître la visibilité de l'arrangement au sein des Nations Unies et de promouvoir la coordination sur les forêts au sein du système des Nations Unies et entre les autres partenaires;

i) Il serait utile de présenter le rapport de l'évaluation indépendante à la onzième session du Forum.

IV. Avis et propositions sur l'arrangement international sur les forêts

4. Lors d'un débat sur les avis et propositions concernant l'arrangement international sur les forêts qui avaient été soumis par les pays et autres parties prenantes, certaines observations générales ont été formulées sur :

a) L'importance du financement de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et la nécessité d'une coordination accrue avec les institutions et organismes des Nations Unies et autres à cet égard;

b) La nécessité d'une concertation et d'une action concernant la gouvernance à de multiples niveaux pour appuyer les actions nationales;

c) Le besoin d'objectifs, de rôles et de principes convenus pour le futur arrangement et pour que la forme soit adaptée à la fonction. Il importe de préciser les fonctions et le mandat de l'arrangement et de ses composantes pour l'avenir et de spécifier la valeur ajoutée que l'on attend de cet arrangement;

d) La question de savoir dans quelle mesure le Forum devrait se définir comme forum réunissant de multiples parties prenantes, étant donné ses points forts et les obstacles auxquels il se heurte en tant que forum intergouvernemental fonctionnant selon les règles de procédure du Conseil économique et social et leurs répercussions sur la participation de groupes importants et autres parties prenantes.

5. Le débat a permis de faire ressortir, entre autres, les points de convergence suivants :

a) « Agir comme de coutume » n'était plus une option viable et mettrait l'existence même du Forum en danger, surtout dans le climat de concurrence

institutionnelle qui régnait alors que les arrangements des Nations Unies pour l'après-2015 étaient en train de prendre forme;

b) La substance de l'instrument non contraignant sur tous les types de forêts et les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts restaient pertinents et devraient être réaffirmés (par des voies légalement contraignantes ou non). Quelques modifications et mises à jour mineures pourraient être nécessaires, mais nul n'a envie de renégocier le gros des dispositions de fond;

c) Le Forum pourrait jouer un rôle important après 2015 en ce qui concerne les aspects des objectifs de développement durable concernant les forêts. Le Forum pourrait devenir l'organe chargé d'examiner les éléments des objectifs de développement durable relatifs aux forêts et appuyer les résultats de cet examen auprès du Forum politique de haut niveau pour le développement durable;

d) Le Partenariat de collaboration sur les forêts conserve sa vitalité, reste une bonne idée et joue un rôle nécessaire de coordination et de catalyseur. Cela dit, il pourrait faire l'objet de quelques améliorations;

e) Le Forum, à travers l'arrangement, pourrait jouer un important rôle de coordination et faciliter le dialogue entre les institutions des Nations Unies et autres institutions internationales qui traitent des forêts, mais parce qu'il n'y a pas de liens hiérarchiques entre le Forum et les autres institutions et processus liés aux forêts, le Forum ne peut exercer de contrôle sur ces institutions et processus, qui ont leur propres mandats politiques et organes directeurs;

f) Le Forum a besoin d'un plan (qu'il s'agisse d'un plan stratégique, d'un programme de travail pluriannuel ou autre). Une feuille de route est nécessaire pour savoir où l'on va, pourquoi cela est important pour l'ensemble du monde et comment nous allons parvenir à notre destination;

g) Parmi les difficultés sur le terrain figurait la question clef du financement : il s'agissait non seulement de mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires mais aussi d'améliorer l'accès aux fonds existants et de veiller à ce que ces fonds soient affectés à l'ensemble complet des besoins des forêts (par exemple, pas seulement au mécanisme renforcé de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) et à ce qu'ils soient utilisés efficacement;

h) Les quatre options présentées dans le rapport d'évaluation indépendante de l'arrangement constituent un résumé utile des options et actions possibles et offrent un bon point de départ pour le débat, encore que celui-ci n'ait pas à se limiter à ces quatre options;

6. Les points sur lesquels des divergences ont été exprimées sont notamment les suivants :

a) La nature juridique de l'arrangement après 2015 (la question de l'instrument juridiquement contraignant);

b) Le degré souhaitable de régionalisation et le rôle des organisations et processus régionaux;

c) La mesure dans laquelle le Forum devrait chercher à promouvoir, examiner ou véritablement mettre en œuvre plutôt que de se limiter à la concertation et à la coordination;

d) Les types de changements institutionnels concrets qui pourraient être nécessaires, notamment la possibilité de faire du Forum une instance des Nations Unies, de type « ONU-Forêts », de nommer un envoyé spécial et de créer d'éventuels mécanismes financiers.

V. Instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts après 2015 : actions et options proposées

7. Parmi les domaines de convergence qui se dégagent des discussions sur l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts figuraient les suivants :

a) La nécessité de mieux promouvoir et renforcer la visibilité de l'Instrument et de ses objectifs d'ensemble concernant les forêts; cela pourrait nécessiter, par exemple, de changer le titre de l'instrument et de lui en donner un plus dynamique qui enverrait un message plus positif, améliorerait la communication et faciliterait une meilleure compréhension de l'instrument;

b) La nécessité d'actualiser l'instrument, notamment en remplaçant les références aux objectifs du Millénaire pour le développement par des références aux objectifs de développement durable et en étendant l'échéance des objectifs d'ensemble sur les forêts, par exemple à 2030. Les autres mises à jour du texte devraient être abordées avec prudence afin d'éviter de relancer les négociations sur le fond du texte;

c) Une résolution, un additif à l'instrument ou le plan stratégique pourraient traiter de l'évolution des forêts depuis 2007 et souligner l'importance d'approches intersectorielles pour combattre la déforestation et comme base de discussions entre secteurs;

d) La nécessité d'établir clairement un lien entre l'instrument et les objectifs de développement durable/le programme de développement pour l'après-2015 (avec des objectifs assortis de dates) et d'examiner comment procéder pour ce faire;

e) Un plan stratégique concis ou une stratégie analogue pourrait être un moyen utile de focaliser le travail de l'arrangement international sur les forêts, de fixer des priorités (y compris des actions d'un coût peu élevé et d'une grande valeur) et d'accroître la visibilité de l'instrument en vue de sa mise en œuvre. Chaque pays pourrait définir sa propre stratégie sur la base de la stratégie mondiale.

8. Voici quelques-uns des autres avis et propositions des experts :

a) L'établissement d'un additif pourrait être un moyen utile de traiter les événements concernant les forêts survenus depuis 2007 (par exemple, les objectifs de développement durable et le rôle des forêts dans le programme de développement durable, REDD+ et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, entre autres);

b) Il conviendrait d'examiner les moyens d'actualiser l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts autres que par un additif, par exemple, en actualisant l'instrument dans le contexte d'un plan stratégique ou d'une résolution du Forum;

c) Il serait utile d'avoir une stratégie ou un mécanisme pour améliorer les enseignements et les succès de la mise en œuvre pilote de l'instrument, ainsi que pour établir des directives sur la façon de le mettre en œuvre;

d) Les quatre options proposées dans le rapport d'évaluation indépendante étaient un point de départ qui s'ajoutait à d'autres options. Elles ne formaient pas un tout et pouvaient être examinées individuellement;

e) Les options 1, 3 et 4 ne s'excluaient pas mutuellement et pouvaient être appliquées de façon concomitante;

f) Si l'on envisageait l'option 4, des stratégies régionales, avec des engagements juridiquement contraignants, pourraient être encouragées sous l'égide de l'instrument, qui s'inspirerait des accords et conventions en vigueur;

g) Il convenait de promouvoir une compréhension mutuelle de la gestion durable des forêts, à travers les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'un ensemble mondial d'indicateurs de gestion durable des forêts appuyés par tous;

h) Il fallait un mécanisme pratique pour stimuler l'application de l'instrument, une gestion durable des forêts et les autres décisions du Forum, notamment en forgeant/favorisant une volonté politique, en renforçant les capacités à l'intérieur des pays et en associant les communautés locales et autochtones.

9. Parmi les autres domaines de divergence figuraient la question de savoir si le fait de passer de l'instrument à un accord juridiquement contraignant serait en fin de compte bénéfique pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts sur le terrain.

VI. Mise en œuvre et financement d'une gestion financière durable après 2015 : actions et options proposées

Financement de la gestion financière durable après 2015

10. Parmi les domaines de convergence qui se sont dégagés des discussions sur le financement de la gestion durable des forêts après 2015 figuraient les suivants :

a) Le Forum devrait établir des liens plus étroits avec tous les mécanismes de financement existants afin de promouvoir plus de cohérence et de permettre ou d'améliorer l'accès des pays aux sources de financement des forêts;

b) Le financement des aspects institutionnels de l'arrangement international sur les forêts était une question distincte de celle du financement de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts sur le terrain. Tous deux devraient être renforcés dans le cadre du futur arrangement;

c) Le processus de facilitation, y compris la capacité d'affectation de personnel, pourrait être renforcé sur la base de l'expérience acquise et pour donner son plein potentiel comme mécanisme catalyseur;

d) Le processus de facilitation pourrait servir à conseiller et aider les pays à : élaborer des stratégies de financement à court, à moyen et à long terme pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts/de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts/des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

accéder au financement auprès d'un ensemble de sources; attirer l'investissement, notamment en créant des environnements plus porteurs; négocier des financements et établir des liens avec d'éventuels partenaires de coopération technique; surmonter les obstacles au financement; encourager la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire; et encourager le secteur privé à jouer un plus grand rôle dans les secteurs interconnectés;

e) Le Forum devrait faciliter le financement de toutes sources afin de renforcer la capacité d'aide à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Parmi les moyens d'attirer un financement figurait la création d'un fonds d'affectation spéciale stratégique volontaire ou de comptes secondaires au titre de l'actuel Fonds d'affectation spéciale du Forum. Le Forum pourrait créer un fonds d'affectation spéciale stratégique volontaire pour renforcer la capacité d'appui à la mise en œuvre de l'instrument à travers le processus de facilitation, par exemple en apportant un appui prioritaire à l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de cet instrument, à la préparation de rapports intérimaires nationaux sur cette mise en œuvre et à la mobilisation de ressources supplémentaires pour la réalisation d'une gestion durable des forêts, y compris l'amélioration de l'information sur l'inventaire forestier, compte tenu des travaux en cours dans ce domaine.

11. Les experts ont également formulé les opinions et propositions suivantes :

a) La gestion du processus de facilitation pouvait encore se prêter à améliorations, par exemple, par la définition de règles de fonctionnement et par plus de transparence dans l'établissement des priorités et la gouvernance (notamment à travers un comité de direction);

b) À l'avenir, le processus de facilitation devrait être un élément essentiel de l'arrangement international sur les forêts, et le secrétariat devrait être à même de gérer pleinement un tel processus renforcé;

c) Le processus de facilitation et le fonds d'affectation spéciale stratégique volontaire, s'il était créé, devraient être assez souples pour absorber les contributions d'un large éventail de sources dont chacune pourrait avoir des règles particulières régissant ses contributions;

d) Il importait de préciser les conditions qui permettraient aux gouvernements d'attirer les investisseurs (par exemple, des règles de transparence et de protection de la propriété foncière, des politiques économiques stables et des mesures anticorruption) et de reconnaître que la mise en place de ces conditions a un coût;

e) Un nouveau nom pourrait être donné au processus de facilitation afin de mieux faire connaître son but et de susciter de l'intérêt;

f) Il risquait d'y avoir double emploi entre les fonctions du processus de facilitation et celles du fonds d'affectation spéciale stratégique proposé. Ces deux mécanismes pourraient peut-être être fusionnés ou liés d'une manière ou d'une autre;

g) Le fonds d'affectation spéciale stratégique proposé pourrait fournir un capital de lancement afin d'aider les pays à formuler des propositions de projet à soumettre aux fonds existants;

h) Il conviendrait d'examiner la possibilité de créer des comptes secondaires à des fins particulières au sein du Fonds d'affectation spéciale du Forum (par exemple, pour aider le Partenariat de collaboration sur les forêts, le processus de facilitation, etc.) car on pourrait se heurter à une certaine opposition au sein des Nations Unies à la création de nouveaux fonds d'affectation spéciale;

i) Les fonds d'affectation spéciale pourraient contribuer à renforcer l'interface entre science et politique (à travers le Partenariat de collaboration sur les forêts), ainsi qu'à renforcer les ressources humaines et budgétaires du secrétariat de l'arrangement international sur les forêts pour l'après 2015;

j) Une feuille de route ou une stratégie clairement fondée sur les résultats attendus pourrait grandement contribuer à attirer des ressources financières pour les forêts auprès d'une variété de sources pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, y compris pour son suivi.

12. De fortes divergences de vues subsistaient entre les experts, notamment sur le besoin de créer un fonds mondial pour les forêts affecté exclusivement à l'arrangement international sur les forêts et le Forum.

Mise en œuvre de la gestion durable des forêts après 2015

13. Parmi les domaines où est apparue une convergence lors des discussions sur la mise en œuvre de la gestion forestière durable après 2015 figuraient les suivants :

a) Pour le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports, des accords de partage de données devraient être conclus avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des synergies devraient être recherchées et le processus de présentation de rapports devrait être synchronisé avec le cycle des autres processus pertinents, tels que l'Évaluation des ressources forestières, pour plus d'harmonisation et pour alléger le travail d'établissement de rapports;

b) Il conviendrait d'envisager d'utiliser les ressources des fonds d'affectation spéciale du Forum, notamment pour aider les pays à préparer leurs rapports nationaux et les plans de mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts;

c) Il faudrait renforcer la capacité d'appui à la mise en œuvre aux niveaux national et régional et la coordination sur les questions forestières devrait être améliorée entre les États Membres, entre les ministères et entre les départements, afin de traiter des questions forestières d'une manière plus coordonnée, plus intégrée et plus exhaustive.

14. Les experts ont également formulé les opinions et propositions suivantes sur le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports :

a) Il conviendrait d'entreprendre des pourparlers sur le programme de développement pour l'après-2015 et d'aider à définir des objectifs chiffrables et des indicateurs connexes pour les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable;

b) Il conviendrait de faire appel à un groupe spécial d'experts, à un organe subsidiaire d'exécution ou à un partenariat sur les indicateurs forestiers mondiaux dans le cadre du Forum pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de

l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts après chaque cycle de présentation de rapports;

c) Un format de rapport standard allégé devrait être établi avec un ensemble d'indicateurs de base et un programme de travail limité dans le temps, axé sur certains aspects spécifiques de l'instrument, et des ensembles d'actions réalisables et mesurables (liées au plan stratégique du Forum) devraient être identifiés;

d) Il conviendrait de renforcer l'aptitude des États membres à recueillir les informations nécessaires à l'établissement de niveaux de base pour les indicateurs devant faire l'objet des rapports;

e) Il faudrait s'efforcer de mieux comprendre et promouvoir le rôle potentiel du Forum dans le processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable en ce qui concerne les forêts;

f) Le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports devraient être utilisés pour mesurer la valeur ajoutée de l'instrument et procéder à des échanges de données d'expérience et de réussites;

g) Il faudrait resserrer les liens entre les résolutions et les décisions du Forum et le travail du Partenariat de collaboration sur les forêts et prévoir des moyens de rendre compte de l'application des résolutions et des décisions du Forum;

h) Il conviendrait d'identifier les décisions sur le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports à soumettre à la onzième session du Forum et ce qui devrait être soumis ultérieurement.

VII. Le Forum des Nations Unies sur les forêts après 2015

15. Parmi les domaines où est apparue une convergence de vues lors des discussions sur le Forum après 2015 figuraient les suivants :

a) Le nom actuel du Forum devrait être maintenu, de même que sa qualité d'instance universelle et que son statut de forum en tant que commission fonctionnelle du Conseil économique et social;

b) Il conviendrait de préciser les rôles et les fonctions de toutes les composantes de l'arrangement international sur les forêts, y compris le Forum, son secrétariat et le Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que les rôles et fonctions des groupes spéciaux d'experts intergouvernementaux à composition non limitée et les initiatives parrainées par les pays;

c) Les fonctions de l'arrangement pourraient comprendre la promotion de la gestion durable des forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'intégration des questions concernant les forêts aux objectifs de développement durable;

d) La concertation et l'élaboration de politiques devraient rester une fonction essentielle du Forum;

e) Le Forum doit avoir un rôle précis vis-à-vis des autres organes intergouvernementaux et traiter avec ces organes sur un pied d'égalité;

f) L'arrangement devrait être économique et ajouter de la valeur, éviter les doubles emplois et favoriser la cohérence;

g) Les fonctions du Forum devraient être rationalisées et mieux ciblées;

h) Le Forum devrait élaborer une stratégie sur les moyens d'ajouter de la valeur, de renforcer les liens et de rechercher les synergies avec d'autres processus, afin de mobiliser des acteurs dans tous les secteurs, au sein du système des Nations Unies et pour l'établissement du programme de développement;

i) Le futur arrangement international sur les forêts devra inscrire fermement les forêts dans le programme de développement pour l'après-2015, renforcer les liens avec le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et utiliser les objectifs de développement durable afin d'établir des liens avec d'autres traités et processus;

j) Le Forum devrait pouvoir répondre, obtenir des résultats et guider et coordonner son action avec celle des autres processus, accords et conventions liés aux forêts. Il devrait également être orienté vers l'action et pouvoir attirer des acteurs non gouvernementaux, y compris le secteur privé;

k) Pour progresser, il conviendrait de faire un usage plus prononcé et créatif des mécanismes intersessions, notamment à travers des organes subsidiaires, des organes officieux (tels que groupes de travail, groupes d'experts, équipes et amis des présidents), et des groupes virtuels.

16. Parmi les domaines où est apparue une convergence de vues lors des discussions sur le Forum après 2015 figuraient les suivants :

a) Le Forum aurait besoin d'un secrétariat renforcé, opérant depuis New York, dans le cadre du Département des affaires économiques et sociales;

b) Ce secrétariat aurait besoin de ressources financières et humaines adéquates, à la mesure des fonctions qui lui seront attribuées par le Forum;

c) Ce secrétariat aurait pour principal objet vis-à-vis du Forum d'appuyer le processus intergouvernemental. À l'avenir, ses autres fonctions découleraient des fonctions du Forum et des décisions prises à la onzième session en ce qui concerne, par exemple, les mécanismes financiers (processus de facilitation, Fonds d'affectation spéciale du Forum, fonds d'affectation spéciale stratégique, et fonds mondial pour les forêts) et le futur Partenariat de collaboration sur les forêts

d) Le Forum devra fixer des priorités clairement définies afin que le secrétariat assume des tâches à la mesure de ses ressources. Cela pourra être fait par le biais d'un plan de travail définissant les actions prioritaires.

17. Les experts ont également formulé les opinions et propositions suivantes :

a) Tout en maintenant les fonctions initiales du Forum, les deux fonctions centrales suivantes proposées dans le rapport d'évaluation indépendante devraient être également envisagées : i) exercer un leadership de haut niveau afin d'assurer une gestion efficace des forêts au sein du programme mondial de développement durable; et ii) promouvoir et faciliter une gestion durable de tous les types de forêts;

b) Il conviendrait de rechercher des possibilités de faire mieux connaître le Forum, afin d'y attirer une participation au plus haut niveau politique, y compris à celui des chefs d'État;

c) Une stratégie ou un plan stratégique souple devraient être conçus pour guider les travaux du Forum;

d) Il conviendrait d'améliorer le rôle et le fonctionnement du Bureau du Forum et d'utiliser davantage le Bureau pour faciliter le travail du secrétariat et lui apporter une information en retour;

e) Le Forum devrait servir de plateforme pour des échanges de données d'expérience et d'enseignements (par exemple, à travers des examens volontaires par les pairs des efforts des pays) et pourrait également servir de mécanisme d'échange de données pour faciliter la gestion durable des forêts (par exemple, pour des projets de processus de facilitation);

f) Il faudrait prévoir un poste au secrétariat spécialement pour appuyer les activités liées au processus de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports;

g) Le secrétariat du Forum devrait élaborer une stratégie de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts auprès des clientèles les plus importantes, en collaboration avec le futur partenariat de collaboration sur les forêts et les principaux partenariats sur les forêts;

h) Il faudrait plus de transparence et de responsabilité dans les opérations du Secrétariat, y compris en ce qui concerne l'utilisation du Fonds d'affectations spéciale du Forum.

i) Le secrétariat pourrait faire usage d'une plus grande capacité technique;

j) Il conviendrait d'envisager des possibilités d'affectation de ressources disponibles et des accords de détachement afin de renforcer le secrétariat du Forum;

k) Les détachements virtuels (portant, par exemple, sur 25 % à 50 % du temps d'une personne) pourraient être un moyen économique d'ajouter à la capacité du secrétariat, y compris à sa capacité technique;

l) La proposition de l'équipe indépendante d'évaluation relative à une assemblée des Nations Unies sur les forêts allait au-delà d'un changement de nom destiné à saisir le potentiel de renforcement du Forum, en associant des acteurs clefs non gouvernementaux aux débats de haut niveau et en impliquant davantage les grands groupes et mécanismes régionaux;

m) L'interface entre politique et science, et entre recherche et pratique était un domaine où le Forum pourrait jouer un rôle particulièrement utile dans son travail avec le Partenariat de collaboration sur les forêts.

18. Des divergences de vues subsistaient, notamment sur le rôle du Forum dans la mise en œuvre et les différences, par exemple, entre facilitation et exécution de projets.

VIII. Partenariat de collaboration sur les forêts après 2015

19. Parmi les domaines où est apparue une convergence lors des discussions sur le Partenariat de collaboration sur les forêts après 2015 figuraient les suivants :

a) Le renforcement de la coopération internationale sur les forêts était l'un des principaux piliers de l'arrangement international sur les forêts après 2015. Le

Partenariat était un élément important de l'arrangement et devrait continuer d'exister dans un format renforcé;

b) Sa nature volontaire, qui permettrait au Partenariat de conserver sa souplesse, tout en bénéficiant dans l'ensemble des conseils du Forum, devrait être préservée;

c) S'agissant des liens entre le Forum et le Partenariat : le rôle du Partenariat au sein de l'arrangement et sa relation avec le Forum devraient être clarifiés; des directives générales devraient être établies sur sa méthode de travail et de fonctionnement; les responsabilités, les compétences, les lacunes et les attentes ainsi que la répartition des tâches, y compris pour le secrétariat du Forum, auraient besoin d'être précisées;

d) L'élaboration d'une stratégie et d'un plan de travail avec indication des coûts pour le Partenariat offrirait une base pour l'établissement des priorités et plus de clarté pour les éventuels donateurs.

20. Les experts ont également formulé les opinions et propositions suivantes :

a) L'interface science-politique devrait être renforcée afin de permettre une interaction systématique qui tienne compte du rôle d'ensemble des forêts dans le développement durable et lie la politique aux derniers résultats et évaluations scientifiques; à cet égard, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts appartenant aux domaines de la science et de la recherche, tels que le Centre pour la recherche forestière internationale, le Centre international pour la recherche en agroforesterie et l'Union internationale des instituts de recherches forestières, pourraient jouer un rôle important;

b) Le Partenariat devrait être officialisé, notamment par le biais d'une résolution de l'Assemblée générale ou de mémorandums d'accord multilatéraux et bilatéraux entre ses membres, reflétant le mandat, les priorités, les règles d'acceptation ou de retrait des membres du Partenariat, ainsi que les modalités concernant sa présidence et sa coprésidence;

c) Il conviendrait d'établir un plan stratégique pour le Partenariat de collaboration qui soit compatible avec le plan stratégique d'ensemble de l'arrangement international sur les forêts et le Forum et qui porte sur la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable;

d) Il conviendrait d'accroître la transparence du travail et de la structure du Partenariat, afin que toutes les parties, y compris les États Membres, puissent en avoir une meilleure compréhension, notamment en ce qui concerne la façon dont ses conclusions sont liées aux décisions et résolutions du Forum;

e) Il faudrait prévoir un poste au sein du secrétariat du Forum qui ait spécialement pour fonction d'aider le secrétariat du Partenariat.

IX. Participation des grands groupes après 2015

21. Parmi les domaines où est apparue une convergence de vues sur la participation des grands groupes figuraient les suivants :

a) Il conviendrait de maintenir la multiplicité des parties prenantes au sein du Forum et de renforcer leur participation large et active, essentielle au succès de la promotion de la gestion durable des forêts;

b) Il faudrait trouver des moyens de renforcer la participation des grands groupes aux sessions du Forum et à ses activités intersessions, ainsi que leurs contributions à l'arrangement international sur les forêts;

c) La participation des grands groupes au sein des groupes régionaux devrait être encouragée, compte tenu de la contribution qu'une action conjointe de ces groupes et des groupes régionaux pourrait apporter à la gestion durable des forêts sur le terrain.

22. Les experts ont également formulé les opinions et propositions suivantes :

a) La collaboration entre les gouvernements et les grands groupes au niveau national devrait être encouragée, notamment afin de permettre la représentation de ces groupes dans les délégations officielles aux réunions du Forum;

b) Il conviendrait d'encourager la participation des entreprises commerciales et industrielles en faisant mieux connaître le Forum dans le secteur privé, notamment par des activités conjointes et par le Partenariat des grands groupes sur les forêts;

c) Il faudrait envisager l'établissement d'équipes thématiques ou d'un groupe consultatif spécial comme mécanisme additionnel renforcer la participation des parties prenantes;

d) Envisager de tenir des sessions interactives tant avec la société civile qu'avec le secteur privé et d'établir des partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales internationales traitant de l'environnement et du développement;

e) La création d'un mécanisme de coopération et de collaboration entre le Partenariat de collaboration sur les forêts et le Partenariat des grands groupes sur les forêts devrait être envisagée;

f) Il conviendrait d'affecter suffisamment de ressources aux grands groupes et au Partenariat entre les grands groupes sur les forêts pour leur permettre une participation efficace au Forum, y compris à la mise en œuvre de l'arrangement international sur les forêts aux niveaux régional et mondial.

X. Participation des entités régionales après 2015

23. Parmi les domaines où est apparue une convergence de vues lors des débats sur l'engagement des entités régionales après 2015 figurent les suivants :

a) Il faudrait prévoir un cadre propre à favoriser des liens plus étroits entre les organisations et processus régionaux, sous-régionaux et thématiques (tels que ceux prévus pour les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière) et les processus d'établissement de politiques forestières mondiales responsables de la concertation à l'échelle mondiale, étant entendu que ces organisations et mécanismes régionaux, sous-régionaux et thématiques peuvent favoriser l'échange d'informations sur le Forum et canaliser les informations des régions vers le Forum, et que les règles de procédure pourraient permettre une plus

forte participation des parties prenantes aux réunions aux niveaux régional, sous-régional et thématique.

b) Le processus de facilitation, qui s'est révélé important pour renforcer et promouvoir la coopération régionale dans les domaines critiques du financement forestier, y compris de la mobilisation et de l'accès à ce financement, notamment pour les groupes thématiques et régionaux de pays tels que les petits États insulaires en développement, les pays à faible couverture forestière, les pays africains et les pays les moins avancés, pourrait être encore renforcé;

c) Il conviendrait de préciser les rôles des processus régionaux et thématiques, y compris les modalités de leur contribution au Forum.

24. Les experts ont également formulé les opinions et propositions suivantes :

a) Il conviendrait de renforcer la participation des organes et processus régionaux et thématiques au processus de facilitation, en tant que plateforme de coopération régionale et thématique;

b) Il conviendrait de renforcer les liens avec les organes et processus sous-régionaux, régionaux et thématiques existants, y compris les commissions régionales des Nations Unies et les commissions régionales des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

XI. Éléments et composantes à inclure dans la résolution sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts à adopter par le Forum à sa onzième session

25. Les experts ont discuté des éléments et composantes à inclure dans la résolution sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts à adopter par le Forum à sa onzième session, soulignant toutefois que ce projet de texte ne devrait pas préjuger des négociations qui auront lieu lors de cette session. Ils se sont également interrogés sur le point de savoir si cette résolution devrait actualiser les précédentes résolutions du Conseil économique et social (2000/35 et 2006/49) ou les annuler.

26. Lors des débats, les experts ont estimé que le préambule de cette résolution devrait comprendre :

a) Un exposé du « problème » (des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts);

b) Une description positive du rôle de la gestion durable des forêts et du rôle potentiel de l'arrangement international sur les forêts par rapport aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015, et de l'importance d'une participation intersectorielle;

c) Les avantages d'une participation universelle au Forum;

d) La nécessité d'un arrangement économique qui ajoute de la valeur, évite les doubles emplois et favorise la cohérence entre les politiques;

e) L'importance de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et du rôle des différents éléments de l'arrangement dans cette mise en œuvre;

f) Une référence au rapport sur l'évaluation indépendante de l'arrangement.

27. Les experts ont également suggéré que les paragraphes du dispositif de la résolution devraient :

a) Présenter la justification de l'arrangement international sur les forêts, y compris ses objectifs, son but et ses fonctions;

b) Indiquer les futures composantes de l'arrangement et préciser leurs rôles, fonctions et modalités de fonctionnement (y compris la fréquence de leurs réunions) et préciser le rôle du Forum à l'égard de la mise en œuvre et de la concertation;

c) Bien préciser l'importance du renforcement des capacités, des transferts de technologie et d'autres moyens d'exécution;

d) Faire état d'un fonds mondial pour les forêts différent du fonds d'affectation spéciale stratégique³;

e) Bien préciser que les contributions au fonds d'affectation spéciale stratégique seraient volontaires;

f) Souligner la nécessité de mentionner plus clairement les buts et objectifs de développement durable, y compris ceux qui ne se réfèrent pas explicitement aux forêts;

g) Souligner la nécessité d'insister sur l'importance du renforcement des liens intersectoriels;

h) Souligner la nécessité de mieux faire connaître le Forum par rapport aux autres processus, conventions et autres instruments traitant des questions liées aux forêts;

i) Souligner la nécessité d'un mécanisme pour faire face aux questions qui émergent;

j) Souligner la nécessité d'une feuille de route définissant le processus à engager entre la onzième session du Forum et la mise en œuvre de l'arrangement international sur les forêts, car le plan stratégique risque de ne pas être terminé à temps pour cette session;

k) Souligner la nécessité de retenir toutes les options discutées lors de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée et lors de l'initiative parrainée par la Chine, ainsi que dans le rapport d'évaluation indépendante (y compris l'option relative à la création d'une entité connue sous le nom d'« ONU-Forêts » et les options concernant l'établissement d'accords juridiquement contraignants et non contraignants);

l) Souligner la nécessité à ce stade de décrire les composantes de l'arrangement international sur les forêts dans un langage neutre (par exemple, mécanismes de collaboration interinstitutions), bien que certains experts aient souligné qu'il importait de ne pas omettre le Partenariat de collaboration sur les forêts, compte tenu de sa bonne réputation;

³ Les propositions présentées par le Groupe des 77 et la Chine au Forum, à sa huitième session, sur un fonds mondial pour les forêts ont été rappelées aux experts (voir www.un.org/esa/forests/pdf/session_documents/unff8/G77_Global_Fund.pdf).

m) Traiter la question de savoir quel degré de détail inclure dans la résolution et ce qui devrait être laissé pour des négociations ultérieures;

n) En ce qui concerne le Partenariat de collaboration sur les forêts et sa relation avec le Forum, s'interroger sur le point de savoir s'il faudrait prévoir une présidence par roulement (certains experts estimant que cela améliorerait la transparence et d'autres, que cela réduirait son efficacité) et s'il faudrait établir un plan de travail pour le Partenariat et engager un dialogue avec le Forum sur les résultats possibles;

o) Souligner la nécessité de reconnaître les incidences des propositions sur le budget-programme;

p) Souligner la nécessité que les composantes de l'arrangement international sur les forêts, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, collaborent avec les entités régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales des Nations Unies et les commissions régionales des forêts de la FAO;

q) Souligner la nécessité de renforcer la participation des grands groupes, notamment en reconnaissant le Partenariat des grands groupes sur les forêts, en laissant plus de temps au dialogue entre multiples parties prenantes aux sessions du Forum, en prévoyant des ressources adéquates pour la participation des grands groupes aux niveaux national, régional et mondial et en instituant une accréditation indépendante pour les grands groupes participants aux activités du Forum.

28. Étant donné l'importante distinction entre les rôles et les incidences budgétaires d'éventuels mécanismes intersessions, tels que groupes de travail, groupes spéciaux d'experts et organes subsidiaires, il a été demandé au secrétariat de préparer une note d'information sur cette question pour la onzième session du Forum.

XII. Recommandations des Coprésidents concernant le futur arrangement international sur les forêts

29. Conformément au mandat du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée sur l'arrangement international sur les forêts, les Coprésidents de la deuxième réunion ont proposé un ensemble de recommandations offrant une orientation stratégique sur le rôle et les modalités institutionnelles de l'arrangement pour la période post-2015. Ils ont invité le Bureau de la onzième session du Forum à réfléchir aux meilleurs moyens de procéder à des consultations officielles entre la deuxième réunion du groupe spécial d'experts et la onzième session du Forum en se fondant sur les composantes et éléments qu'ils ont proposé d'inclure dans la résolution sur l'avenir de l'arrangement.

Préambule

30. Les Coprésidents ont suggéré ce qui suit :

a) Reconnaissant les contributions de l'arrangement international sur les forêts, y compris les enseignements tirés et les insuffisances;

b) Soulignant qu'il importe de maintenir une participation universelle au Forum, conformément à la résolution 2000/35 du Conseil économique et social;

c) Insistant sur la nécessité d'un arrangement international sur les forêts renforcé au-delà de 2015, fondé sur les réalisations à ce jour de l'actuel arrangement, et prenant des dispositions pour le renforcer, en particulier dans certains domaines liés à la mise en œuvre et à la mobilisation de fonds pour la gestion durable des forêts et l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, y compris le processus de facilitation, favorisant la synergie, la coordination et la collaboration sur les forêts à tous les niveaux et offrant des conseils sur la coopération entre organisations liées aux forêts;

d) Prenant acte des événements et des décisions de politique concernant les forêts prises dans d'autres instances liées aux forêts, notamment les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant une grave sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

e) Soulignant l'impérieuse nécessité d'inscrire et d'intégrer l'arrangement dans le contexte plus large du programme de développement pour l'après-2015, en particulier eu égard à la réalisation des buts et objectifs de développement durable liés aux forêts;

f) Insistant sur la nécessité que l'arrangement cherche à promouvoir la coopération et la notion de valeur ajoutée en restant un organe universel de concertation sur les multiples rôles des forêts et pour toutes les questions liées à tous les types de forêts.

Dispositif

31. La résolution devra contenir des informations sur :

a) La justification, l'objectif, les fonctions essentielles et les principes à appliquer;

b) Les éléments essentiels de l'arrangement, (les États Membres, le Forum, son bureau, son secrétariat, son Fonds d'affectation spécial et son processus de facilitation; le Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations et processus régionaux et sous-régionaux, les grands groupes, l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et le plan stratégique de l'arrangement pour l'après-2015), ainsi que leurs objectifs, leurs fonctions, leurs rôles et leurs responsabilités;

c) Le renforcement du futur arrangement, notamment :

i) En réaffirmant le principe du caractère universel, la composition et le siège du Forum, conformément à la résolution 2000/35 du Conseil économique et social;

ii) En définissant les modalités de fonctionnement du futur forum, y compris en restructurant ses sessions afin d'améliorer son efficacité et ses impacts;

Moyens d'exécution

iii) Établissement d'un mécanisme efficace (par exemple, d'organes subsidiaires, de comités et de groupes virtuels sur la mise en œuvre et/ou le financement de la gestion durable des forêts, qui se réunirait entre les sessions pour faire avancer les travaux du Forum dans ces domaines;

iv) Établissement d'un fonds d'affectation spéciale stratégique volontaire au titre du Forum ou d'un compte subsidiaire du Fonds d'affectation spéciale du Forum, dont le fonctionnement serait guidé par un comité directeur ou un organe exécutif, pour faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, en particulier à travers le processus de facilitation du Forum pour aider les pays dans des domaines tels que :

a. Le renforcement des capacités et les transferts de technologie dans des conditions acceptées de part et d'autre;

b. L'élaboration de stratégies de financement pour la gestion durable des forêts, ainsi que de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et l'établissement de rapports nationaux pertinents sur les progrès de cette mise en œuvre;

c. La mobilisation de ressources financières, notamment par la conception de programmes et de projets destinés à faciliter l'accès aux fonds existants;

d. La collaboration entre groupes pays régionaux et thématiques de pays, (tels que les petits États insulaires en développement, les pays à faible couverture forestière et les pays africains) afin de leur faciliter l'accès à un financement pour la gestion durable des forêts;

v) Envisager d'autres options, tels que l'établissement d'un fonds mondial pour les forêts pour aider les pays en développement en leur apportant des ressources financières supplémentaires pour réaliser les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, promouvoir la gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts;

L'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts

vi) En ce qui concerne l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, la résolution devrait inclure, soit par un additif, soit par un autre moyen pertinent, un accord sur l'actualisation de certains éléments de cet instrument, tels que son titre, la substitution des références aux objectifs de développement durable aux références aux objectifs du Millénaire pour le développement, l'extension de l'échéance des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts à 2030, l'intégration des buts et objectifs de développement durable relatifs aux forêts, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et du rôle du Forum pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur ces buts et objectifs, et la prise en compte des autres faits relatifs aux forêts qui se sont produits depuis 2007;

Secrétariat

vii) Renforcement des ressources humaines et financières du secrétariat du Forum, afin de garantir que ces ressources seront à la mesure des fonctions attribuées au secrétariat;

Partenariat de collaboration sur les forêts

viii) Renforcer le Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment par des conseils concrets sur son futur plan de travail et pour assurer la cohérence avec les priorités du Forum et son futur plan stratégique, et en lui attribuant un financement adéquat;

Coopération régionale

ix) Utiliser des « critères et indicateurs » régionaux comme outils pour l'application des décisions du Forum et du Plan stratégique de l'arrangement;

x) Renforcer la coopération entre le Partenariat de collaboration sur les forêts et les entités régionales, y compris les commissions régionales des Nations Unies, et le Forum;

Grands groupes

xi) Favoriser une plus forte participation des grands groupes et de leurs réseaux de coordination en offrant suffisamment de possibilités de participation active aux activités futures du Forum et en consacrant les ressources nécessaires à cette participation;

Programme de développement pour l'après-2015 et grandes opérations

xii) Assurer la cohérence avec le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, notamment en faisant du Forum l'organe chargé de rendre compte de la mise en œuvre des buts et objectifs de développement durable relatifs aux forêts au forum politique de haut niveau pour le développement durable, y compris des meilleurs moyens de les réaliser;

xiii) Favoriser la coordination et la collaboration avec d'autres processus relatifs aux forêts tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, REDD+, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

xiv) Renforcer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports au moyen d'arrangements de partage de données, et en synchronisant le processus d'établissement de rapports avec l'inventaire des ressources forestières et les critères et indicateurs pertinents, entre autres;

Plan stratégique pour l'arrangement international sur les forêts après 2015

xv) Élaborer un plan stratégique pour l'arrangement (avec échéance à 2030 et rapports intérimaires périodiques) comprenant un programme de travail avec échéancier et actions prioritaires réalisables à court terme (deux à trois ans), ressources nécessaires et rôles et responsabilités convenus pour les principales composantes de cet arrangement;

d) Suivi des conclusions de la onzième session du Forum par le biais des mesures suivantes :

i) Créer un groupe de travail du Forum pour parvenir à un accord et proposer notamment :

a. Un instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts actualisé;

b. Un plan stratégique pour l'arrangement, et les modalités et règles de fonctionnement du Fond d'affectation spéciale stratégique et du processus de facilitation;

c. Un cadre d'interaction entre le Partenariat de collaboration sur les forêts et le Forum, et éventuelles questions d'organisation concernant les futures sessions du Forum;

ii) Soumettre le document final approuvé du Groupe de travail à une session extraordinaire du Forum en 2016. La tâche de ce groupe de travail pourra être facilitée par une équipe désignée par le Bureau qui préparera des propositions initiales sur les éléments indiqués à l'alinéa d. i) ci-dessus à soumettre à l'examen du groupe de travail.
